

DELIBERATION D'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCIT AIN : 18 OCTOBRE 2021

Objet : **PARTICIPATION AU SALON DES MAIRES DE L'AIN**

Membres élus présents : MM AROT – BAILLY - MME BERTILLOT – MM. BERTOLOTTI - BORTOT – MME DELLABLANCHE – FONTENAT – FRATTA – GALLET – JOSEPH - JOUSSEAU - LUGAND – MARMILLON – MONNET - MME NALLET – MM. PENON – VERNE
Membres associés présents : MM. CORBIOLI – LAMY – PIERROT – MME PREVALET

Intervention de Frédéric Bortot, Vice-président Secrétaire

Depuis plusieurs années nous participons au salon des maires de l'Ain en octobre. Annulé en 2020, le salon 2021 a bien eu lieu le 8 octobre dernier. Compte tenu de l'entrée en fonction de nombreux nouveaux maires et Présidents d'EPCI, Il a été proposé que la Chambre, comme en 2019, participe à ce 5e Salon des Maires organisé par l'Association des Maires de l'Ain.

Notre participation comprenait également l'achat d'espace publicitaire. Le montant total que nous avons alloué l'année dernière étant de 3 356 € TTC. La Chambre de Métiers et de l'Artisanat ainsi que la Chambre d'Agriculture avaient également chacune un stand sur le même îlot. Ce regroupement a déjà eu lieu les années précédentes.

Pour cette année, il a été proposé de maintenir ce budget de 3 356 € TTC. Culture Sécurité a été cette année le thème central de notre stand et l'objets de présentations.

Il vous est demandé de bien vouloir donner votre accord au renouvellement de cette participation au salon des Maires de l'Ain dans les conditions exposées, permettant le maintien du dialogue avec les collectivités - singulièrement dans le cadre de la refonte de leurs missions – et un partenariat visible entre Chambres consulaires.

L'Assemblée, vu l'exposé de Frédéric Bortot, Vice-président Secrétaire, donne son accord au renouvellement de la participation de la Chambre au Salon des Maires de l'Ain dans les conditions exposées ci-dessus, permettant le maintien du dialogue avec les collectivités – singulièrement dans le cadre de la refonte de leurs missions – et un partenariat visible entre les Chambres consulaires.

La présente délibération a été prise dans les conditions suivantes :

- Nombre de Membres Élus	36
- Nombre de Membres en exercice	32
- Nombre de Membres présents	17
- Nombre de voix pour	17
- Nombre de voix contre	0
- Nombre d'abstentions	0

Pour Extrait Certifié Conforme,

Frédéric BORTOT
Vice-Président Secrétaire



Patrice FONTENAT
Président

